

# AIDE-MÉMOIRE

## COOPERATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ZAIRE ET LE HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DANS LA RECHERCHE DE SOLUTIONS AUX PROBLEMES DE SECURITE DANS LES CAMPS DES REFUGIES RWANDAIS DES REGIONS DU NORD ET DU SUD KIVU.

1. A la demande du Secrétaire Général des Nations Unies et faisant suite aux discussions antérieures entre le Gouvernement du Zaïre et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), les autorités zaïroises et une délégation du H.C.R., ont examiné du 24 au 26 janvier 1995 les mesures de coopération visant à apporter un appui concret et immédiat aux efforts du gouvernement du Zaïre pour
  - i) améliorer l'ordre public dans les camps de réfugiés rwandais;
  - ii) éviter les intimidations et violences à l'encontre des candidats au rapatriement librement consenti;
  - iii) protéger les installations et le personnel humanitaires;
  - iv) fournir des escortes aux convois de rapatriement librement consenti depuis les camps de réfugiés jusqu'à la frontière rwandaise.
2. Cet appui sera dispensé dans le contexte des instruments internationaux relatifs aux réfugiés, du statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des procédures du HCR relatives à ses programmes d'assistance et de protection. Ces instruments, statuts et procédures mettent, entre autres, l'accent sur la responsabilité première des Etats pour le maintien de l'ordre et l'application des lois nationales aux réfugiés ayant reçu asile sur leurs territoires respectifs.
3. A cette fin, le gouvernement zaïrois déploiera 1500 agents de sécurité (militaires ou policiers) qui pourraient être répartis comme suit
  - a) **Région du Nord Kivu: Goma: Total 1000 agents de sécurité**
    - centre de commandement à Goma comprenant le personnel de commandement et d'appui ainsi qu'un groupe d'intervention rapide, soit 100 agents au total;
    - trois postes de sécurité de 200 agents chacun couvrant les camps de Kayindo, Kibumba et Katale;

- un poste de sécurité de 300 agents couvrant le camp de Mugunga ainsi que les petits camps avoisinants.

b) **Région du Sud Kivu : Bukavu : Total 500 agents de sécurité**

- centre de commandement : 50 agents
- sur l'axe Bukavu - Kabira : un poste de sécurité de 200 agents couvrant les grands camps de Inera et Kashusha ainsi qu'un poste de sécurité de 50 agents pour les autres camps.
- sur l'axe Bukavu-Cinianga : deux postes de sécurité de 50 agents chacun.
- sur l'axe Bukavu-Uvira : deux postes de sécurité de 50 agents chacun.

4, Le HCR s'engage à apporter aux autorités zairoises un appui constitué d'éléments suivants

- i) un complément de salaire pour chacun des 1500 agents effectivement déployés pour des fonctions relatives aux objectifs du programme équivalent de US\$3 par personne/jour de travail
- ii) une assistance pour l'achat d'uniformes simples ainsi que pour l'établissement des postes de sécurité prévus dans le programme, soit deux centres de commandement et dix campements pour les effectifs décrits ci-dessus. Les composantes de cette assistance feront l'objet de discussions ultérieures entre le gouvernement et le HCR.
- iii) L'acquisition, l'entretien et la réparation des véhicules lourds et légers totalisant un maximum de 60 unités,
- iv) les équipements radio HF et VHF permettant les communications entre les centres de commandement, le groupe de liaison du HCR, les postes de sécurité, les patrouilles et la cellule de crise à Kinshasa.
- v) le matériel de base et les fournitures nécessaires de bureau.
- vi) un appui sous forme d'équipement de base, de frais de fonctionnement et de déplacement à la Cellule de crise mise en place à Kinshasa.

5. En outre le HCR mettra en place un groupe de liaison composé de conseillers de sécurité. Ce groupe sera intégré aux sous-délégations du HCR à Goma et à Bukavu. Il assurera la liaison entre le HCR et le commandement militaire zairois, agira comme conseillers et apportera un appui dans les domaines de la formation, de la logistique, des *télécommunications*, des achats et de l'administration.

Sous l'autorité des chefs de sous-délégations respectifs du *HCR*, ce groupe sera responsable de la gestion des équipements et des fonds fournis par le HCR.

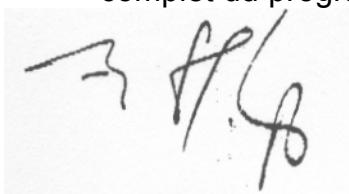
8. Pour assurer la réalisation des objectifs décrits ci-dessus, le gouvernement zairois s'engage à :

- i) mettre à la disposition du HCR des agents de sécurité possédant l'expérience, les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité.
- ii) définir les modalités d'intervention des agents de sécurité en étroite coopération avec le HCR.
- iii) mettre en place un mécanisme de consultations rapides pour résoudre toute question de discipline.
- iv) apporter toute coopération au HCR et plus particulièrement aux groupes de liaison.
- v) donner les instructions appropriées aux autorités régionales et locales afin qu'elles prennent toutes les mesures administratives ou autres qui s'imposent.

7. Une première phase du projet couvrant une période de cinq mois (de février à juin 95) est évaluée à environ US\$13 millions en espèce et/ou en nature. Cette estimation budgétaire est indicative et sera revue par le Siège du HCR.

8. Le programme pourrait être reconduit par périodes successives de trois mois mais ne devrait pas aller au-delà de décembre 95.

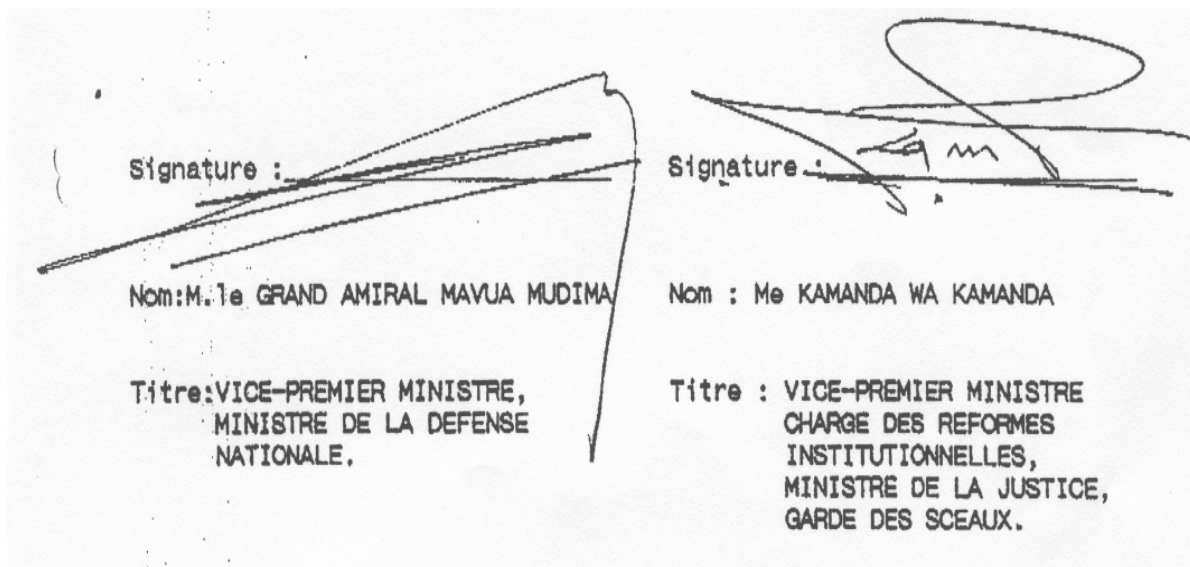
9. Le financement de ce programme dans le cadre des opérations du HCR devra recourir à des contributions volontaires des Etats et à d'autres sources de financement habituelles des programmes. Le HCR dispose cependant de ressources suffisantes pour entamer la mise en oeuvre du programme dès la signature de cet aide-mémoire entre le gouvernement du Zaïre et le HCR. Le HCR mettra tout en oeuvre par ailleurs pour assurer le financement complet du programme.



10. En conclusion, le gouvernement du Zaïre et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ont réaffirmé le caractère humanitaire de la mission des forces de sécurité zairoises et de l'appui que le HCR apporte à celles-ci.

Fait à Kinshasa, le 27 janvier 1995

**POUR LE GOUVERNEMENT DU ZAIRE**



**POUR LE HAUT COMMISSARIAT DES NATION-UNIES POUR LES REFUGIES**

**Signature :**

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "C. Faubert", written over a light grey rectangular background.

**Nom: M. CAROL FAUBERT**

**Titre: ENVOYE SPECIAL DU HAUT COMMISSAIRE ;  
DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES.**